



Suppression IFTS

Par cathy28

Bonjour,

Je suis assistante médico administrative (secrétaire médicale), titulaire de la FHP depuis plus de trente ans. Je viens d'obtenir une reconnaissance en maladie professionnelle au 18 janvier 2022.

En 2022 et 2023, je n'ai pas bénéficié de la prime IFTS (indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires) versée à certains agents ayant atteint un certain indice.

Du fait que mes différents arrêts maladie ces deux dernières années ont été pris en compte en maladie professionnelle, puis-je espérer percevoir cette indemnité ?

Merci par avance pour vos retours.